

Procès-verbal

Bureau

12 décembre 2014

JS

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à 10 heures, se sont réunis, à la mairie de Trembaly-en-France, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le 7 décembre, sous la présidence de **Mme Karina Kellner**, Présidente du SITOM93.

Présents :

Monsieur Bernard CACACE	Le Raincy
Monsieur William DELANNOY	C.A. Plaine-Commune
Monsieur Alain DURANDEAU	SEAPFA
Monsieur Guillaume FOURNIER	Gagny
Monsieur Michel HOEN	C.A. Plaine-Commune
Monsieur Pierre-Etienne MAGE	Villemomble
Madame Dunia MUTABESHA	C.A. Est-Ensemble
Madame Nicole REVIDON	C.A. Est-Ensemble

Excusés :

Monsieur Anthony DAGUET	C.A. Plaine-Commune
Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE	Neuilly-Plaisance
Monsieur Laurent RUSSIER	C.A. Plaine-Commune
Madame Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
Monsieur Ludovic TORO	Coubron

Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10 heures 20.

Monsieur Duranderau est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 novembre 2014

Madame Mutabesha fait remarquer qu'il y a sur ce procès-verbal une erreur sur son prénom. Sans autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Étude de faisabilité d'une ressourcerie.

Avant de donner la parole à monsieur Perrot, madame la présidente précise que le financement envisagé de l'étude est dans la limite des 15 000 euros, le rapport pouvait laisser supposer que cette somme représentait le coût total de l'étude. Monsieur Perrot répond qu'il y a déjà eu un prédevis concernant cette étude, avec un montant approchant cette somme. L'Association des Réparateurs de Brèches porte un Atelier et Chantier d'Insertion depuis 2013. La structure monte aujourd'hui un projet de recyclerie afin de poursuivre leurs activités autour des déchets.

Madame la Présidente rappelle que le SITOM93 est sollicité afin de financer une étude de faisabilité afin d'aider à la mise en œuvre du point de vue stratégique et technique. Cette demande est faite par l'Association des "Réparateurs de Brèches" qui porte un Atelier et un Chantier d'Insertion depuis 2013. La structure monte aujourd'hui un projet de recyclerie afin de poursuivre leurs activités autour des déchets. Cette étude comprend une analyse des besoins, des opportunités et des moyens pour les cinq champs suivants :

- La localisation,
- L'organisation technique
- Les moyens humains
- La structuration juridique
- Le modèle économique

Les autres partenaires (SYCTOM, Région Ile de France, Conseil général Seine-Saint-Denis) ont également été sollicités. Madame la Présidente souhaite avoir le coût global de cette opération pour savoir qu'elle sera la participation de chaque partenaire. Monsieur Perrot répond que le SITOM93 a été sollicité pour aider en amont l'association à engager son projet, le SYCTOM intervient dans un deuxième temps, lorsque l'étude a été réalisée, pour les investissements au niveau des locaux, et au niveau matériels. La Région intervient sur le volet insertion dans le recrutement des personnes qui vont travailler pour la ressourcerie.

Par conséquent, le SITOM93 prend en charge la totalité de l'étude, à l'instar des autres projets de ressourcerie.

Monsieur Rouault rappelle que le SITOM93 a été à l'initiative d'une étude sur le département sur la faisabilité d'un réseau de ressourceries. Par conséquent, à chaque projet de ressourcerie sur le territoire, il est réalisé une étude complémentaire pour avoir une connaissance fine de ces problématiques. Dans cette continuité, le SITOM93 aide donc au lancement de ces projets avant que les autres partenaires ne prennent le relais, le SYCTOM sur la partie déchets et la Région pour le volet social.

Madame la Présidente demande donc la validation de la prise en charge par le SITOM93 de l'étude de faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire de Pantin.

Pour le comité, monsieur Mage demande aux services du SITOM93 de fournir une note d'information sur l'association des "réparateurs de brèches". Madame la Présidente revient sur cette demande en précisant que lorsque le SITOM93 soumet des rapports en lien avec des associations, une fiche d'identité sur celles-ci devra être fournie.

Sans autre remarque, les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent ce point, afin qu'il soit soumis au prochain comité.

Bilan de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Dans le cadre de la semaine européenne des déchets, le SITOM93 a organisé des ateliers pour les publics des CCAS des collectivités adhérentes, pour fabriquer des produits ménagers écologiques.

En septembre 2014, le service prévention avait lancé un appel auprès de tous les CCAS pour proposer dix sessions d'ateliers dans le cadre de cette semaine. Ces ateliers de fabrication des produits ménagers se sont donc déroulés sur 9 collectivités avec un total de 132 participants (Noisy-le-Sec, Aubervilliers, Bagnolet, Neuilly sur Marne, Neuilly-Plaisance, Le Raincy, Dugny, Bobigny et Coubron).

Monsieur Perrot précise que cette animation était divisée en deux parties :

- Une partie informative avec la définition d'un produit d'entretien, les bonnes raisons de les fabriquer soi-même et les astuces (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, marc de café...).
- Une deuxième partie permettait aux participants de fabriquer leurs produits (un produit vaisselle et un produit multi-usage) et de repartir avec.

L'angle économique est très important puisque la fabrication des produits revenait beaucoup moins chère qu'un produit en magasin. Le public était varié (retraités, jeunes femmes, hommes...). Les participants étaient intéressés par ces ateliers et ravis d'emporter leurs produits chez eux.

Cette semaine de réduction des déchets est maintenant un rendez-vous important pour les collectivités permettant de mettre en valeur toutes les initiatives sur le territoire. Monsieur Perrot réfléchit au moyen de pérenniser cette action en organisant des ateliers régulièrement, qui permettront de toucher un public plus vaste à travers un nombre croissant de structures, l'idée est aussi de permettre aux structures d'organiser en interne leur propre atelier.

Madame Revidon demande s'il existe des supports sur la fabrication des produits. Monsieur Perrot répond qu'un livre « Le grand ménage » édité par Raffa était distribué aux participants.

Communications de la Présidente.

Le comité du SYCTOM s'est tenu la semaine dernière avec le vote du BP. Le SYCTOM baisse de 7% ses tarifs de redevance, due à une situation budgétaire saine. Par ailleurs, le comité du SYCTOM a décidé d'attribuer une subvention aux collectivités qui accueillent un centre de traitement et non plus seulement à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de l'usine isséane. Cette subvention est plafonnée à un million d'euros et ne peut être inférieure à cinquante mille euros, elle est calculée sur la base de 1,50 € par tonne rentrante.

Des moyens vont être dégagés afin de faire des travaux d'urgence sur la ligne de tri à Romainville.

En accord avec monsieur Delannoy, madame la présidente propose, qu'au prochain comité, qu'une présentation soit faite des futurs travaux à l'usine de Saint-Ouen.

Les débats à Ivry, à Romainville et à Blanc-Mesnil prouvent que le sujet de la méthanisation pose un problème de fond. Le SYCTOM propose donc une réflexion stratégique pour apporter une réponse plus globale en faisant un état des lieux tout en travaillant sur la question des filières, des biodéchets, etc. Le SYCTOM travaillera également sur des synergies nouvelles avec les grands syndicats dans le domaine énergétique avec le SIPEREC ou dans le domaine de l'assainissement avec le SIAAP.

Madame la Présidente a proposé au président du SYCTOM d'organiser une réunion de travail avec les membres du Bureau pour présenter les premières ébauches de ces enjeux stratégiques.

Concernant Romainville, madame la présidente précise qu'un comité de pilotage est prévu avec Est-Ensemble.

Madame la Présidente intervient ensuite au sujet de la métropole. Deux réunions importantes vont avoir lieu, le conseil des élus de la mission de préfiguration qui se réunira aujourd'hui et le 19 décembre aura lieu la réunion pour le changement de la présidence de Paris métropole. Madame la Présidente rappelle que le SYCTOM et les grands syndicats avaient fait une série d'amendements à l'article 12 au sujet du problème de gouvernance. Le Premier ministre a reçu vendredi dernier une délégation des élus de la mission de préfiguration. Les grands syndicats réaffirment leur volonté d'assurer la continuité du service public et de régler la question des transferts de compétences. Par ailleurs se pose la question des territoires qui ne sont pas dans le périmètre de la métropole. À ce propos, le président du SYCTOM a proposé de rencontrer les autres syndicats qui sont à la limite du territoire de la métropole pour discuter de la mise en place des conseils de territoire (la Seine-Saint-Denis aura 4 conseils de territoire). Lorsque des décisions concrètes seront prises, madame la présidente propose d'écrire aux maires, le SYCTOM ayant proposé de mettre en place une conférence métropolitaine sur les enjeux de déchets permettant de contacter tous ces territoires qui sont aujourd'hui hésitants pour débattre de l'avenir du service public des déchets.

Madame la Présidente rappelle donc que le débat sur l'article 12 arrive au Sénat le 16 décembre, l'article ne sera voté que dans 3 mois après un retour devant l'Assemblée Nationale sauf si le gouvernement maintient une procédure parlementaire accélérée.

À la suite d'une question de monsieur Durandau, madame la présidente réaffirme la volonté des syndicats de maintenir le bloc communal, car dans l'article 12 voté le 27 janvier 2014, celui-ci n'existe plus, puisque les EPCI n'avaient ni statut juridique ni statut fiscal et n'existaient donc plus au 1^{er} janvier 2016. L'idée est donc la création des conseils de territoires qui vont reprendre les compétences des anciennes intercommunalités et créer des dynamiques territoriales.

Madame la Présidente donne ensuite quelques dates. Le prochain comité du SYCTOM est fixé le 23 janvier 2014 à 10 heures. Les vœux institutionnels du SYCTOM auront lieu le 26 janvier au Sénat. Le comité du SITOM93 a lieu le 17 décembre à 18 heures. Les prochains Bureaux auront lieu le 6 février 2015 à Saint-Denis et le 6 mars à Neuilly-Plaisance.

Sans aucune autre question, madame la présidente lève la séance à 12h10